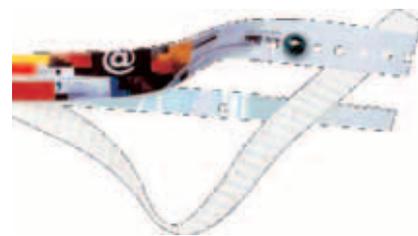


Une vision pour l'ABES



Le projet d'établissement de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur a été approuvé par le conseil d'administration du 6 juin 2008.* Ce projet propose une vision pour l'ABES : sa mission, ses orientations stratégiques...

L'ABES est née en 1994 pour réaliser le catalogue Sudoc qui demeurera son vaisseau amiral. L'axe privilégié de développement de l'Agence sera les ressources produites par les établissements, notamment les thèses et les ressources pédagogiques. L'ABES, acteur majeur de la description et de l'accès aux ressources scientifiques, pédagogiques et patrimoniales des universités, coopérera avec les principaux acteurs de ce paysage, les universités, les centres de recherche, la BNF et la DLL, dans le souci constant de faciliter l'accès des usagers à ces ressources. La modernisation et le développement du catalogue demeureront le socle de l'activité de l'Agence pour plusieurs raisons :

- le catalogue Sudoc est appelé à encore se développer en élargissant son périmètre au-delà du cercle des bibliothèques universitaires ;
- la recherche d'une meilleure qualité des données et des outils restera une priorité, ce qui suppose d'améliorer l'ergonomie des outils OCLC ou de trouver des solutions alternatives ;
- l'assistance et la formation, deux points forts reconnus de l'ABES, doivent continuer à être améliorées.

L'ABES propose d'ouvrir une voie originale conciliant la maîtrise par les établissements du catalogue et le bénéfice, là où c'est jugé pertinent, de l'appartenance à un plus vaste réseau, en l'occurrence OCLC, dont les capacités de développement de nouveaux services sont reconnues. L'ABES devra résister aux visées hégémoniques niant les spécificités linguistiques, culturelles et politiques en nouant des alliances avec des réseaux européens confrontés aux mêmes enjeux. Loin du déclin annoncé par certains, le catalogue est promis à un nouvel avenir à condition d'évoluer et de s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs dans l'environnement du web : plutôt que d'aller au catalogue, ceux-ci attendront de plus

en plus que le catalogue vienne à eux, dans leur environnement de travail ; c'est cette voie que l'ABES entend développer en offrant de multiples possibilités de réutilisation à travers les réseaux afin que les utilisateurs s'approprient les données du catalogue.

Le catalogue Sudoc est le socle de l'ABES mais il ne constitue pas la seule réponse aux besoins de signalement car il ne peut pas gérer tous les documents. Les archives et manuscrits ne seront pas référencés dans le Sudoc mais dans une autre application, Calames. Ce peut être le cas d'autres ressources documentaires. Le périmètre du Sudoc devra donc être précisé et l'ABES liera entre elles les données dispersées (dans et hors Sudoc) mais qui relèvent toutes du patrimoine scientifique de l'enseignement supérieur.

Plus encore qu'une interface, ce qui fait la richesse du Sudoc, ce sont ses métadonnées. Le volume de documents disponibles sur le web souligne le besoin de points d'accès contrôlés pour faciliter la recherche et l'identification. C'est le cas, notamment, des archives ouvertes qui requièrent de pouvoir précisément identifier les chercheurs. Ce référentiel existe : il a été patiemment construit au fil des années par les bibliothèques universitaires. L'ouverture des données est déjà effective avec la réutilisation des fichiers d'autorités dans Star et Calames. Elle est appelée à se développer en faisant le choix d'architectures et de protocoles ouverts et standard, tout en veillant à conserver la cohérence des référentiels développés.

L'ABES propose de concevoir de nouveaux outils au gré de collaborations émergent de la complémentarité entre le Sudoc et les porteurs de services pour l'université et la recherche. Les champs ouverts à ce type de collaboration sont vastes : l'ABES entend privilégier ceux dans lesquels elle a développé une expertise reconnue comme les thèses électroniques et les manuscrits. Le rapprochement entre l'ABES et le CINES permettra d'ajouter de la valeur à des applications gérées jusqu'à présent séparément ; ce sera le cas des thèses en proposant un service allant du signalement à la diffusion et à l'archivage pérenne, élargi à un portail des thèses françaises certifiées, à intercon-

necter avec les portails européens. Ce sera aussi celui des manuscrits. L'ABES se propose en outre d'élargir son champ d'intervention au référencement et au signalement des ressources pédagogiques des universités. L'avenir est à des solutions souples, évolutives et interopérables, construites sur un mode modulaire, ouvertes sur l'extérieur pour recevoir de l'information distribuée et en distribuer. Une telle approche suppose de nouer des partenariats avec d'autres structures et de renoncer aux solutions monolithiques.

Les compétences de base de l'ABES portent sur le signalement et la description des ressources documentaires qui sont au cœur de sa mission. L'idée qui porte le projet de l'ABES est de s'appuyer sur ces fondamentaux pour proposer à la fois des services finis (des interfaces, des services de conseil et administratifs) et des services bruts permettant à ses partenaires de construire leurs propres outils, traitements ou interfaces :

- d'une part, des services prêts à l'emploi (pour les établissements qui n'ont pas encore leur propre outil, pour les interfaces nationales) qui permettront d'équiper les établissements et d'offrir des services communs à tout le réseau ;
- d'autre part, des services bruts à exploiter par les outils propres aux partenaires. Ces services, en respectant l'autonomie des établissements, leur permettront de construire des outils mieux adaptés à leurs besoins tout en réutilisant les données gérées par l'ABES.

En matière d'archivage pérenne, la position de l'ABES sera définie en tenant compte des besoins liés aux missions de l'établissement (thèses, mise en œuvre des droits d'archivage prévus par les contrats d'acquisition de ressources électroniques, ressources pédagogiques...), des économies d'échelle réalisables et du paysage de l'offre. Une réflexion sera menée sur le rôle d'une agence nationale dans une chaîne de production de ressources scientifiques, pédagogiques et patrimoniales sans cesse plus contractée, où données et métadonnées sont associées dès la création des documents et ressources.

* L'ensemble du projet est consultable sur le web de l'ABES : www.abes.fr

Six objectifs

Objectif n°1 Offrir au public des catalogues de qualité ergonomiques et évolutifs

- 1 a : Améliorer la qualité du catalogue Sudoc
- 1 b : Améliorer l'ergonomie de production du catalogue Sudoc, en recouvrer la maîtrise
- 1 c : Adapter les catalogues aux nouveaux usages du public ; les amener dans l'environnement de travail du public
- 1 d : Définir le périmètre des catalogues : quels documents ont-ils vocation à les rejoindre ?

Objectif n°2 Développer le réseau et l'associer à la définition de la politique et des projets de l'ABES tout en renforçant son identité

- 2 a : Développer le réseau en accueillant de nouveaux établissements
- 2 b : Favoriser le rapprochement du Sudoc avec d'autres réseaux
- 2 c : Associer les établissements à la définition des orientations de l'ABES et à la redéfinition de son offre de services
- 2 d : Renforcer l'esprit de coopération et l'adhésion aux objectifs communs au sein du réseau
- 2 e : Affirmer le rôle national du Sudoc-PS pour le signalement des publications en série dans tous les types de bibliothèques (universitaires, territoriales, privées, BNF)
- 2 f : Modéliser la structure du réseau

Objectif n°3 Faciliter l'accès des usagers aux ressources documentaires des universités

- 3 a : Proposer des outils et services de repérage qui orientent les usagers vers les sources documentaires les plus pertinentes
- 3 b : Mettre en place des procédures et des technologies qui rendent facile et rapide l'accès aux documents par les usagers
- 3 c : Mettre en œuvre des solutions et des outils technologiques pour signaler, diffuser et conserver certaines ressources électroniques des établissements
- 3 d : Faciliter l'acquisition des ressources électroniques commerciales par les établissements et leur garantir l'accès aux archives des éditeurs

Objectif n°4 Mettre à la disposition des établissements des outils et services garants d'un fonctionnement optimal du réseau

- 4 a : Assurer une assistance (aux établissements, aux usagers) apportant rapidement des réponses de qualité
- 4 b : Proposer des formations adaptées au niveau et aux disponibilités des agents du réseau
- 4 c : Organiser et faciliter l'accès à la documentation technique, en interne et pour les utilisateurs
- 4 d : Améliorer et diversifier les services offerts aux établissements en matière de fourniture de données
- 4 e : Rendre compte de l'état des bases bibliographiques de l'ABES et des activités du réseau au moyen de statistiques appropriées, régulières et facilement accessibles
- 4 f : Assurer collectivement avec le réseau la veille dans les domaines en rapport avec l'activité de l'Agence et en valoriser les résultats par des publications et des séminaires
- 4 g : Alléger la charge de catalogage original
- 4 h : Proposer aux bibliothèques des outils d'aide à la gestion des collections s'appuyant sur les données du catalogue

Objectif n°5 Améliorer la gestion de l'ABES

- 5 a : Améliorer les fonctions de support informatique
- 5 b : Améliorer la gestion des ressources humaines
- 5 c : Moderniser la gestion budgétaire et comptable
- 5 d : Organiser les archives de l'ABES (sur supports papier et électronique) et faciliter leur accès

Objectif n°6 Mieux insérer l'ABES dans son environnement politique universitaire et de recherche

- Nouer des partenariats avec des laboratoires de recherche dans les domaines croisant ceux de l'ABES